

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : [gir.maralpin@wanadoo.fr](mailto:gir.maralpin@wanadoo.fr) ; Internet : [www.gir-maralpin.org](http://www.gir-maralpin.org)

**SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur  
Enquête prospective conduite par le G.I.E. PROSCOT**

**Commentaires du GIR Maralpin sur le questionnaire**

**Cadre de l'enquête prospective** <sup>1</sup>

Le 24 novembre 2008, le GIR Maralpin a été consulté dans le cadre d'une enquête relevant de la *procédure de concertation* du SCoT conduite par le groupement PROSCOT, missionné à cette fin par le Symenca.

L'un des volets de cette procédure, est qualifié de "*démarche de réflexion prospective*" ayant "pour but d'élaborer des scénarios possibles pour la métropole Nice-Côte d'Azur à l'horizon 2030.

Une première étape de cette démarche consiste à recueillir auprès des acteurs engagés dans la vie du territoire du département et de Nice Côte d'Azur leurs visions de ces évolutions" ; elle consiste en une enquête prospective<sup>2</sup> engagée auprès de "*quelques 200 personnalités du département*".

**Présentation de l'enquête** [cf. SymencaProscotQuestionnaireProspectiveNca811]

L'enquête se présente sous quatre volets

- Démographie et habitat [6 rubriques]
- Transports et déplacements [3 rubriques]
- Développement économique et rayonnement international [9 rubriques]
- Environnement, paysages, eau, assainissement, énergie, risques [3 rubriques]

À chacune de ces rubriques, qui se présentent toutes sous la forme d'énoncés, sont attachées deux gammes d'appréciation

- sur la probabilité d'occurrence [4 notations (de "*très probable*" à "*très improbable*") avec possibilité d'abstention ("*pas d'idée sur la question*")]
- sur l'impact [3 notations (Impacts "*élevé*", "*moyen*", "*null*") avec possibilité d'abstention ("*pas d'avis sur la question*")]

**Remarques sur la formulation de l'enquête**

Sans même remettre en cause, ce que nous ferons plus loin, l'étrangeté de la démarche consistant à formuler des *prédictions* sur des *assertions* dont le fondement est contestable, apparaît, à ce tout premier niveau de lecture, une ambiguïté fondamentale relative à ce que l'on peut entendre par "*impact*" :

- quelles "cibles" peuvent-elles être considérées comme "impactables" ?
- sous quelle acception sémantique doit être entendue la notion d'impact ? ce terme doit-il être considéré dans le sens positif ou l'inverse ?<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Source : <http://nice.proscot.fr/prospective>

<sup>2</sup> Selon les concepteurs de l'enquête "*Il ne s'agit pas de prédire l'avenir, mais d'envisager des futurs possibles de manière à définir la stratégie du SCoT en anticipant au mieux les évolutions ou ruptures dans les domaines économiques, sociaux ou environnementaux auxquelles la métropole Nice-Côte d'Azur aura à faire face.*"

### Remarques sur la méthode

À l'inverse de la *démarche planificatrice* qui procède de l'analyse du passé pour se projeter dans l'avenir, et/ou de la *démarche rétrospective* qui se fixe des objectifs (démarche d'ailleurs imposée par des accords internationaux et des engagements nationaux), le questionnaire se cantonne à une revue (bien lacunaire et rudimentaire) d'événements susceptibles de survenir. Les entités interrogées sont invitées à se prononcer, non pas sur la manière *active et volontariste* dont ils pourraient concevoir la gouvernance et l'aménagement de leur territoire, mais sur la *perception passive* d'évènements dont les uns sont aléatoires et dont les autres sont imposés... par les animateurs.

La méthode relève tellement de "l'enquête consommateur" que l'on est conduit à se demander si les 200 élus du questionnaire n'auraient pas été sollicités pour tester une procédure destinée à un "grand public" dont on sous-estimerait la lucidité.

### Remarques sur la couverture de la problématique

Trois items sur "l'environnement, les ressources et les risques", trois autres sur les "transports" (comme encore et toujours déconnectés de l'urbanisme) occupent moins de place que le "développement économique et... le rayonnement international !"

On cherchera vainement quelque item sur les effets envisageables des nombreuses lois de tous genres que l'on rechigne à appliquer sur le territoire, mais, figure en bonne place au palmarès du développement, "l'organisation des jeux d'hiver" qui seront censées avoir eu lieu en 2018 et dont "l'impact", douze ans après, à échéance de l'étude prospective, est plus que problématique !

### Florilège d'assertions... et de prophéties

- "*Le prix du brut a été multiplié par 10 de 2010 à 2030*" [l'auteur de cette assertion prospective n'a sans doute pas imaginé que ce prix allait être *divisé par 3* en quatre mois (entre août et novembre 2008) !]
- "*Monaco représente 80 000 emplois*" [à ce compte, la Principauté étend son empire sur les Alpes-Maritimes... et les océans !]
- "*En 2030, le réchauffement climatique accroît la fréquence des pluies torrentielles, des crues et des inondations*" [Le GIEC attend les conclusions de l'enquête PRESCOT pour se prononcer !]
- "*Nice Côte d'Azur devient le carrefour transfrontalier entre le Sud de la France et l'Italie*" [pour autant qu'une rectification de frontière ne survienne pas d'ici là !]

### Remarques sur le contenu de l'enquête

À très peu de détails près, les assertions constituant les rubriques de l'enquête ne diffèrent guère de celles furent "soufflées" par les animateurs aux participants du "Séminaire"<sup>4</sup>, auxquels il n'avait guère été laissé le temps<sup>5</sup> de remettre en questions (au sens le plus large) des affirmations qui ne s'inscriront certes plus en 2030 dans ce qui fut "le temps long" azuréen... et même global.

Sans s'égarer dans des vues prospectives à cette échéance, il eut été souhaitable, avant de construire un tel formulaire, d'en dessiner les contours définis par des engagements internationaux et nationaux (facteur 4) et annoncés par les experts du GIEC<sup>6</sup>, et d'orienter ses concepteurs sur les réflexions engagées par les Services de l'État sur la prospective territoriale des Alpes-Maritimes<sup>7</sup>

---

<sup>3</sup> On remarquera par exemple qu'à l'assertion "*En 2030, la LGV mettra Nice à 3h30 de Paris*" (ce qui est péremptoire mais pas pour autant réalisable) la réponse dominante sera "impact élevé". On obtiendra une réponse globale similaire à l'assertion "*En 2030, le territoire stagne à 500 000 habitants*", mais on la devra à la fois aux développeurs qu'une telle situation désole (*impact fortement négatif*) et aux environnementalistes que cette situation rassurerait (*impact fortement positif*)

<sup>4</sup> Ce séminaire prospectif sur le SCoT de l'Agglomération Nice Côte d'Azur s'est tenu le 12 novembre 2007

<sup>5</sup> cinq minutes de réflexion (sic)

<sup>6</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>7</sup> de juin 2007 à mai 2008 et qui se poursuivent dans le cadre du suivi-évaluation de la DTA des Alpes-Maritimes